

**SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE****CONCLUSIONS DE LA
SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES
GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS
(CPS, Suva, Fidji, 6-7 août 2012)**

1. Le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) se réunit en session extraordinaire les 6 et 7 août 2012, à Suva (Fidji), afin de débattre les recommandations émanant de l'évaluation externe indépendante du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), réalisée au premier semestre 2012, et les plans d'action proposés pour mettre en œuvre les recommandations approuvées.

2. La session est présidée par S.E. Litia Mawi, Ambassadrice itinérante des Fidji auprès des pays océaniques. Y sont représentés les pays membres suivants : Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, France, Polynésie française, Guam, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, États-Unis d'Amérique et Wallis et Futuna. Sont également présents M. James Adams, chef de l'équipe d'évaluation externe indépendante, ainsi qu'un représentant du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique.

3. Les participants notent qu'en 2011, le CRGA, réuni en sa quarante et unième session, et la septième Conférence de la Communauté du Pacifique ont approuvé la conduite d'une évaluation indépendante de l'Organisation, ainsi que le mandat des évaluateurs, afin de mettre à l'étude le rôle général de la CPS dans le développement régional, son orientation stratégique et ses fonctions essentielles, ses domaines d'activité et ses modalités de prestation de services, la décentralisation de ses services, son fonctionnement, sa gestion, notamment financière, ainsi que la pertinence et l'efficacité des services qu'elle offre à ses membres insulaires océaniques. Les évaluateurs se sont appuyés sur le rapport d'un groupe d'experts, constitué en janvier 2012, pour procéder à une analyse approfondie des résultats obtenus par la CPS dans les secteurs techniques et les domaines d'action intersectoriels prioritaires qui relèvent de son mandat.

Conclusions de l'évaluation indépendante

4. Le chef de l'équipe d'évaluation fait un exposé succinct des conclusions et recommandations de l'évaluation externe indépendante, dans lequel les points suivants sont mis en avant :
- i. Engagement solide et contributions constructives des pays membres durant le processus d'évaluation ;
 - ii. Grande qualité des services techniques proposés par la CPS, avantages comparatifs de l'Organisation au niveau de la prestation, et importance capitale des services proposés, en particulier pour les petits États insulaires ;

- iii. Nécessité de réformer les entités qui œuvrent dans des secteurs où les capacités nationales ont évolué, qui ne suscitent pas l'adhésion manifeste des pays, ou, dans le cas de petits programmes, qui ne disposent pas de la masse critique nécessaire ;
- iv. Nécessité de s'assurer que la CPS met pleinement à profit les atouts combinés de ses différentes entités lorsqu'elle travaille sur des questions plurisectorielles, telles que le changement climatique ;
- v. Importance des réformes recommandées pour conserver la confiance des pays membres et des bailleurs de fonds et garantir un niveau de financement durable suffisant ;
- vi. Intérêt d'une augmentation modeste des contributions des pays membres bénéficiaires, qui signifieraient ainsi aux partenaires du développement que la CPS est une organisation résolument océanienne ;
- vii. Nécessité de restructurer les systèmes institutionnels de gestion des finances, de planification et de gestion des ressources humaines, notamment le système de recrutement, afin de répondre aux besoins d'une organisation élargie, dont le mandat, le budget et l'effectif ont connu une croissance considérable ;
- viii. Nécessité d'introduire un système complet de suivi-évaluation, qui permettra à l'Organisation, à ses pays membres et aux partenaires du développement d'évaluer la prestation de services et les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs fixés pour les différentes entités de la CPS ;
- ix. Intérêts d'une stratégie de communication plus efficace de la CPS, afin d'informer les pays membres ainsi que les actuels et potentiels partenaires de son travail et de ses réalisations ;
- x. Nécessité d'affecter des moyens suffisants à la traduction, la CPS étant une organisation internationale bilingue ;
- xi. Nécessité de mobiliser des ressources financières, notamment une rallonge immédiate de deux millions d'UCOM, pour appuyer la mise en œuvre effective des réformes préconisées.

5. Le CRGA réuni en session extraordinaire félicite l'équipe d'évaluation pour son rapport positif et exhaustif et salue le fait que l'évaluation, d'une part, vise à garantir que l'offre de services de la CPS est bien déterminée en fonction des besoins des pays membres et de leur appréciation des domaines pour lesquels une approche régionale représente une valeur ajoutée aux efforts consentis à l'échelon national, et, d'autre part, met l'accent sur l'amélioration du système de suivi-évaluation, dans la perspective de renforcer la capacité de l'Organisation à rendre compte aux pays membres et aux bailleurs de fonds des résultats obtenus. Les participants notent que l'évaluation est tombée à point nommé, puisqu'elle fait suite à l'élargissement de la CPS dans le cadre de la réforme institutionnelle régionale, et répond à la nécessité de s'assurer que l'Organisation dispose d'une structure de direction et de systèmes adaptés, ainsi que de moyens suffisants, pour relever avec stratégie les défis qui se posent et offrir les services régionaux demandés. Les participants notent également que les pays membres se réservent le droit de formuler des observations au sujet des recommandations proposées lorsque celles-ci seront examinées plus en détail.

Examen des recommandations du rapport d'évaluation externe indépendante

6. Ayant examiné tour à tour les 42 recommandations du rapport d'évaluation externe indépendante et indiqué que certaines recommandations devront être débattues plus avant lors de la quarante-deuxième session du CRGA, le CRGA réuni en session extraordinaire parvient à dégager un consensus pour chacune d'elles, comme suit :

7. Recommandation 1 – Les activités de la Division géosciences et technologies appliquées (ancienne Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées, SOPAC) continueront de figurer parmi les fonctions essentielles de la CPS. Toutefois, la CPS devrait engager une étude sur le positionnement optimal de son Département eau et assainissement, en tenant compte des points de vue exprimés par les pays membres, et faire le point sur cette question lors de la quarante-deuxième session du CRGA.

8. Recommandation 2 – La CPS passera en revue les fonctions de la Division santé publique et élaborera un nouveau plan stratégique axé sur les thématiques prioritaires qui se dégagent des décisions prises récemment par les chefs d'État et de gouvernement et les ministres de la santé des pays océaniques, en tenant compte des recommandations du groupe d'experts.
9. Recommandation 3 – La CPS conservera une partie de ses fonctions d'administration des subventions, et celles-ci seront confiées au Bureau du Directeur général adjoint (divisions).
10. Recommandation 4 – Le Secrétariat général présentera à la quarante-deuxième session du CRGA, en novembre 2012, des éléments supplémentaires sur le point d'ancrage de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne, et en particulier la question de savoir s'il convient de maintenir celle-ci au sein de la CPS ou de céder ses fonctions, en tout ou partie, à une autre organisation.
11. Recommandation 5 – La CPS s'emploiera à trouver les ressources nécessaires pour son programme de promotion de l'égalité des sexes et transfèrera ce rôle stratégique à la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification (la « Cellule d'engagement stratégique »), tout en fournissant un soutien accru aux pays membres dans le domaine de la communication et en s'assurant que toutes ses divisions intègrent la promotion de l'égalité des sexes dans leurs activités.
12. Recommandation 6 – Les problématiques liées à la jeunesse seront systématiquement prises en compte dans toutes les activités de la CPS et ne feront plus l'objet d'un programme dédié au sein de l'Organisation. Le CRGA prend acte de la réponse initiale de l'UNESCO, selon laquelle il lui est impossible de reprendre les attributions culturelles de la CPS, et note que le Secrétariat général entend présenter des éléments de discussion à ce sujet lors de la quarante-deuxième session du CRGA.
13. Recommandation 7 – Le CRGA félicite le Secrétariat général d'avoir entamé des discussions sur l'intégration des programmes du Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) au sein de l'Université du Pacifique Sud (USP), et prend acte de la réponse initiale de l'USP, qui se déclare favorable à la recommandation du groupe d'évaluation. Le CRGA reconnaît l'importance de l'action menée par le CFEC, qui offre aux Océaniennes des possibilités de formation pratique, et note que le Secrétariat général entend organiser le dernier programme de formation du CFEC en 2013, ce qui permettra le désengagement progressif de la CPS. Le CRGA souligne par ailleurs la nécessité pour le CFEC d'inclure davantage les Territoires français dans ses activités de formation.
14. Recommandation 8 – Une étude sera réalisée, sous la houlette de la CPS, afin de déterminer le rôle futur du Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA) dans l'évaluation pédagogique régionale et la manière dont il peut efficacement contribuer à améliorer la qualité de l'éducation dans le Pacifique, tout en maintenant la qualité de ses prestations à un niveau international et en étendant ses services aux membres francophones, le cas échéant. Le CRGA note que les pays membres prendront part à l'évaluation du SPBEA.
15. Recommandation 9 – Le Secrétariat général présentera à la quarante-deuxième session du CRGA des éléments supplémentaires sur le redimensionnement du Centre régional des médias (CRM) et le transfert de certaines de ses compétences au Bureau du Directeur général, afin de répondre à ses besoins en communication et d'appuyer le service de relations publiques de l'Organisation élargie.

16. Recommandation 10 – Les services que propose la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins sont très demandés dans la région et continueront de figurer parmi les fonctions essentielles de la CPS.

17. Recommandation 11 – La Division ressources terrestres cherche des solutions à un certain nombre de grands problèmes économiques et scientifiques auxquels se heurte la région océanique. En conséquence, les services qu'elle propose demeureront parmi les fonctions essentielles de la CPS. Conscient de l'intérêt et de la portée régionale des travaux menés par le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique, le CRGA convient de la nécessité d'allouer à ce dernier un volume de ressources statutaires stable et approprié. Les participants conviennent également que la Division ressources terrestres devrait s'employer à consolider les synergies entre son programme de travail et celui des programmes régionaux bilatéraux et multilatéraux, afin de garantir que tous les acteurs concernés visent les mêmes objectifs prioritaires et coordonnent les services qu'ils offrent aux États et Territoires insulaires océaniques.

18. Recommandation 12 – La Division développement économique a un rôle clé à jouer dans les secteurs de l'énergie et des transports maritimes. Le CRGA félicite le Secrétariat général d'avoir entamé des discussions sur le transfert éventuel du programme TIC au sein de l'USP, qui dispose d'importantes capacités en matière de TIC, et prend acte de la réponse initiale de l'USP, qui se déclare favorable à la recommandation du groupe d'évaluation, notant toutefois que les pays membres de la CPS ne sont pas tous membres de l'USP et que la qualité de l'accès aux TIC est variable dans les pays membres océaniques, en particulier dans les zones reculées. Le Secrétariat général fera le point sur l'état d'avancement des discussions lors de la quarante-deuxième session du CRGA.

19. Recommandation 13 – Compte tenu du rôle important des statistiques dans l'élaboration des politiques et les décisions relatives aux investissements, le Département statistique pour le développement deviendra une division à part entière de la CPS en janvier 2013 et sera gérée de la même façon que les autres divisions techniques de l'Organisation.

20. Recommandation 14 – La plupart des pays océaniques membres se déclarent favorables à une augmentation de 500 000 UCOM du montant de leurs contributions statutaires, comme le préconise l'équipe d'évaluation. Un pays membre exprime des réserves à ce sujet. Le CRGA note que le Secrétariat général tiendra compte de cette augmentation dans le budget 2013 et présentera des éléments concernant le montant définitif des contributions statutaires à la quarante-deuxième session du CRGA, lors de la présentation du budget, en tenant compte des changements éventuels qui pourraient intervenir dans la situation de certains pays membres. Les participants conviennent par ailleurs que la CPS devrait renouer avec la pratique de l'évaluation triennale du barème des contributions statutaires à la fin du prochain cycle triennal.

21. Recommandation 15 – La CPS enverra individuellement aux pays membres un seul et unique état de compte pour le règlement de l'ensemble de leurs contributions à la SOPAC, au SPBEA et à la CPS, à commencer par le paiement des contributions de 2013.

22. Recommandation 16 – Les participants notent que les trois pays hôtes (États fédérés de Micronésie, Fidji et Nouvelle-Calédonie) approuvent la recommandation de l'équipe d'évaluation, qui invite à établir une distinction entre les contributions statutaires des pays membres et les subventions spéciales des pays hôtes, ainsi qu'à envisager la possibilité d'augmenter ces subventions de façon proportionnelle aux avantages économiques qu'ils tirent en tant que pays hôtes. Les participants notent par ailleurs que le Secrétariat général travaillera sur ce dossier en collaboration avec les pays concernés et fera le point, lors de la quarante-deuxième session du CRGA, sur le niveau de financement escompté et la méthode proposée pour le calcul des parts que ces derniers devront respectivement prendre en charge, étant entendu que le montant actuel des

subventions spéciales des pays hôtes demeurera inchangé en 2013 et que la nouvelle méthode de calcul retenue sera utilisée pour l'élaboration du budget 2014 de la CPS au plus tard.

23. Recommandation 17 – Le Directeur général se rendra une fois par an dans chacun des pays métropolitains membres de la CPS, ainsi que dans les grandes organisations bailleurs de fonds, dont l'Union européenne (UE), afin d'engager un dialogue ciblé sur les aspects fondamentaux du programme de travail de la CPS, les résultats obtenus, ainsi que sur la question cruciale de ses besoins financiers.

24. Recommandation 18 – La direction de la CPS engagera des discussions avec les autorités japonaises afin de déterminer si elles sont prêtes à réfléchir aux moyens d'apporter un soutien adapté à la CPS.

25. Recommandation 19 – La CPS adoptera une stratégie visant à nouer des relations avec les nouveaux bailleurs d'Asie de l'Est, ainsi que d'autres nouveaux bailleurs d'aide au développement. La stratégie de consultation fournira des orientations sur les partenariats et les modalités d'engagement, et s'attachera à consolider le financement durable des actions jugées prioritaires par les pays membres. Compte tenu des décisions prises concernant les recommandations 17 et 18, et sous réserve des conditions qui pourraient être associées aux nouvelles contributions, la CPS élaborera la stratégie susmentionnée dans les douze mois à venir afin de la présenter au CRGA.

26. Recommandation 20 – La CPS continuera à appliquer le principe du recouvrement des coûts de ses interventions dans tous les cas possibles. Le CRGA note que la Cellule d'engagement stratégique s'emploiera à déterminer dans quels autres services ce même principe peut être appliqué.

27. Recommandation 21 – La CPS fera une priorité du renforcement de sa capacité d'exécution de projets pour le compte des petits États insulaires océaniques.

28. Recommandation 22 – Le CRGA prend note avec satisfaction du fait que les États membres métropolitains sont sensibles à la nécessité d'augmenter leurs contributions statutaires directes, et se félicite de l'intention de certains pays membres d'envisager de convertir les fonds qu'ils allouent à des divisions spécifiques et à certains projets en fonds statutaires, comme le préconise le groupe d'évaluation, afin de faire passer le montant du budget ordinaire de 15 millions d'UCOM en 2012 à 35 millions d'UCOM d'ici trois ans. Le CRGA souligne que la CPS doit mettre en évidence les résultats de son action et déterminer précisément les services qui seront financés sur le budget ordinaire revu à la hausse. Le Secrétariat général est invité à présenter des éléments supplémentaires sur ce point à la quarante-deuxième session du CRGA.

29. Recommandation 23 – La direction de la CPS évoquera avec l'UE la possibilité de passer à des modes de financement autorisant une plus grande souplesse que les mécanismes associés aux enveloppes projets dont elle bénéficie actuellement.

30. Recommandation 24 – La CPS augmentera le niveau de ses réserves de 3 à 5 millions d'UCOM (compte tenu de la décision prise précédemment par le CRGA réuni en sa quarante et unième session), et ce, afin de pouvoir faire face à toute fluctuation imprévue de ses ressources financières, ainsi qu'à d'autres impondérables.

31. Recommandation 25 – L'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande conviennent d'envisager de renouer avec les engagements de financement pluriannuels, tout en appelant l'attention du CRGA sur les facteurs limitatifs tenant à leurs modalités de financement, pour certains. L'Australie se déclare favorable à cette pratique mais souligne, dans le droit fil de la décision prise au sujet de la recommandation 22, que son adoption dépendra de la mise en œuvre des réformes convenues et de la capacité de la CPS à mettre en évidence les résultats obtenus.

32. Recommandation 26 – Les États membres métropolitains approuvent la recommandation selon laquelle les bailleurs de fonds devraient envisager un apport de fonds exceptionnel d'un montant de 2 millions d'UCOM pour accompagner la mise en œuvre du programme de réformes préconisées. Les participants prennent note de la volonté de l'Australie de contribuer à ce processus en coopération avec d'autres États membres métropolitains, ainsi que du fait que les autres États membres métropolitains ne peuvent, à ce stade, prendre de tels engagements.
33. Recommandation 27 – La CPS veillera à la mise en place de mécanismes de consultation/financement permettant aux Territoires français et américains de bénéficier des projets régionaux financés par l'UE et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le CRGA demande à la CPS d'étudier plus avant la question et de faire le point sur ce dossier lors de la quarante-deuxième session du CRGA.
34. Recommandation 28 – La CPS lancera une opération exceptionnelle de levée de fonds destinés au regroupement de l'ensemble de ses services en un seul lieu à Suva. Les participants se félicitent de voir que les Fidji présenteront un rapport sur la question du terrain et du financement à attribuer pour la construction de ces nouveaux locaux à la quarante-deuxième session du CRGA.
35. Recommandation 29 – La CPS continuera d'appliquer le principe actuel de présidence tournante pour les grandes réunions annuelles de son organe directeur, car il permet à tous les pays membres d'assumer cette fonction à tour de rôle. Les participants conviennent que les rapports présentés auxdites réunions devraient être axés sur les résultats et mentionner le montant indicatif des ressources allouées à chaque pays membre. Ils conviennent en outre que le Secrétariat général tiendra le CRGA informé de l'avancée des réformes.
36. Recommandation 30 – Le CRGA note avec satisfaction que le comité d'audit, proposé par la CPS et approuvé par le CRGA réuni en sa quarante et unième session, sera constitué dans les meilleurs délais et qu'il se réunira avant la tenue de la quarante-deuxième session du CRGA. Les participants notent également la recommandation du groupe d'évaluation, selon laquelle ce comité sera doublé d'un comité chargé des programmes et des financements, et indiquent que le Secrétariat général fera un point sur ce dossier lors de la quarante-deuxième session du CRGA.
37. Recommandation 31 – Un petit groupe consultatif de gestion sera formé pour épauler la direction dans la mise en œuvre du programme de réformes. Il rendra compte au Directeur général, à qui le CRGA attribuera l'entière responsabilité de l'état d'avancement desdites réformes. Les participants prennent acte du fait qu'Alan Morris a été nommé, sur proposition de l'Australie, pour faire partie de ce groupe.
38. Recommandation 32 – Une Équipe de direction composée du Directeur général, des trois directeurs généraux adjoints et du Directeur de la Cellule d'engagement stratégique, sera constituée afin d'assurer un suivi systématique de la stratégie et du fonctionnement de la CPS, et d'assister le Directeur général dans la gestion de l'Organisation.
39. Recommandation 33 – L'effectif du Bureau du Directeur général sera légèrement augmenté afin d'épauler ce dernier dans ses efforts accrus de communication externe pour le compte de l'Organisation.

40. Recommandation 34 – Le CRGA approuve la recommandation du groupe d'évaluation concernant la création de trois postes de Directeur général adjoint – un Directeur général adjoint (Divisions) et un Directeur général adjoint (Finances et services), tous deux en poste au siège de l'Organisation, et un Représentant spécial du Directeur général à Suva.

41. Recommandation 35 – La CPS constituera deux groupes spécialisés relevant du Directeur général adjoint (Divisions) : un groupe de soutien opérationnel, qui sera composé de spécialistes de l'appui à l'exécution de projets et de l'administration de subventions, et une équipe de coordination chargée du changement climatique. Les participants notent que la Cellule d'engagement stratégique prêtera assistance au Directeur général adjoint (Divisions) et aux deux groupes susmentionnés, et que le service des achats, qui intervient à l'échelon de l'Organisation dans son ensemble, restera placé sous la responsabilité du Directeur général adjoint (Finances et services).

42. Recommandation 36 – Le renforcement de la Cellule d'engagement stratégique figurera en tête des priorités de la CPS, étant entendu que la planification et la prestation de services des divisions seront toujours du ressort du Directeur général adjoint (Divisions) et des directeurs de divisions, tandis que la Cellule d'engagement stratégique jouera un rôle de soutien.

43. Recommandation 37 – Le CRGA note que la CPS abordera la question de la décentralisation avec mesure et prudence. Les participants conviennent par ailleurs que la prochaine étape consistera à examiner et à débattre la politique de décentralisation proposée lors de la quarante-deuxième session du CRGA. Ils notent également que les Îles Salomon prient la CPS d'étudier la possibilité de faire du bureau de pays de Honiara une antenne sous-régionale de la CPS.

44. Recommandation 38 – La CPS accordera la priorité absolue à la modernisation de ses systèmes financiers.

45. Recommandation 39 – Le CRGA note que le Secrétariat général a déjà publié un avis en vue du recrutement d'un professionnel des ressources humaines au poste de Directeur des ressources humaines, lequel se chargera d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures correctives pour pallier les lacunes existantes.

46. Recommandation 40 – Le CRGA note que la CPS s'engage à fournir un effort concerté pour garantir la diversité de son personnel international, conformément à son statut d'organisation internationale, le mérite restant le critère prédominant au recrutement du personnel. Une connaissance pratique de la deuxième langue officielle de l'Organisation est considérée comme un atout supplémentaire.

47. Recommandation 41 – La CPS se dotera d'un manuel de procédures qui reprendra toutes les politiques générales de l'Organisation, et définira plus particulièrement une politique claire en matière de délégation de responsabilités dans la prise de décision.

48. Recommandation 42 – La CPS reverra les postes traduction et technologies de l'information lors de l'établissement de son budget, compte tenu de la pénurie de personnel et du manque de moyens qui touchent ces secteurs.

Rapport intérimaire du Directeur général

49. Le CRGA réuni en session extraordinaire prend acte du rapport du Directeur général, qui retrace les grandes lignes de l'action menée par la CPS depuis la quarante et unième session du CRGA, tenue en novembre 2011, et salue le travail accompli par les divisions, notant en particulier :

- i. l'intérêt des stratégies conjointes de pays et des ajustements préconisés en vue de la prochaine phase de réexamen des stratégies mises en place et de l'élaboration de nouvelles stratégies ;
- ii. les actions déjà entreprises en réponse aux questions soulevées dans le rapport d'évaluation, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et le recrutement ;
- iii. l'importance d'un financement durable sur le long terme pour appuyer la réalisation des objectifs prioritaires convenus, qui seront inscrits dans le nouveau plan directeur ;
- iv. l'introduction d'un nouveau dispositif de suivi-évaluation, reposant sur un système en ligne de base de données déjà à l'essai dans certaines divisions, qui doit permettre un suivi par pays du travail des divisions ;
- v. l'engagement pris par les pays membres au sujet du règlement des arriérés de contributions.

Augmentation de la contribution de la Nouvelle-Calédonie

50. Le CRGA réuni en session extraordinaire s'est déclaré très satisfait de l'engagement pris par la Nouvelle-Calédonie d'accroître sa contribution volontaire à la CPS en 2013 et 2014, ainsi que de son offre de prise en charge des coûts liés à la rénovation nécessaire des bâtiments du siège de Nouméa et à la construction de nouveaux locaux.

Examen de l'avant-projet de plan directeur pour la période 2013-2017

51. Le CRGA réuni en session extraordinaire approuve le principe de l'élaboration d'un nouveau plan directeur pour la CPS, lequel couvrira la période 2013-2017 et devra refléter les réformes découlant de l'évaluation externe indépendante, répondre aux besoins prioritaires recensés par les pays membres et tenir compte des changements intervenus dans la région au cours des six dernières années, notamment la mise en œuvre du Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique (2005) et la réforme institutionnelle régionale, qui a abouti à l'élargissement et à la diversification du mandat de la CPS. Les participants prennent acte de l'échéancier convenu pour la suite des consultations avec les pays membres en vue de l'élaboration du plan directeur, et notent qu'un projet de texte complet sera présenté pour examen à la quarante-deuxième session du CRGA.

Ordre du jour provisoire proposé pour la quarante-deuxième session du CRGA

52. Les participants prennent note de l'ordre du jour provisoire proposé pour la quarante-deuxième session du CRGA, et notent en particulier l'intention de la CPS de modifier radicalement la présentation de ses activités. Le Directeur général informe les participants que les activités des divisions seront présentées au CRGA, mais ne feront pas l'objet d'exposés distincts. Les principaux résultats obtenus, les réalisations et les obstacles rencontrés par chaque division seront décrits dans le rapport du Directeur général. Les divisions techniques prépareront, quant à elles, des exposés conjoints sur les actions menées en rapport avec les grandes problématiques intersectorielles et les domaines d'action prioritaires. La quarante-deuxième session du CRGA sera principalement consacrée à l'examen du plan de mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation externe indépendante et des progrès réalisés à cet égard. Les participants étudieront également le projet de plan directeur de la CPS pour la période à venir. Le Directeur général invite les pays membres à lui faire parvenir leurs observations éventuelles concernant l'ordre du jour proposé.

Dissolution de la Commission SOPAC

53. Le CRGA réuni en session extraordinaire accuse réception d'un courrier signé conjointement par Russell Howorth, en sa qualité de Directeur de la Commission SOPAC, et Jimmie Rodgers, Directeur général de la CPS, par lequel ces derniers confirment la dissolution pleine et entière de la Commission SOPAC. Évoquant cet événement clé, qui clôt définitivement le dossier, le Directeur général salue le travail accompli par Russell Howorth et son rôle essentiel dans le succès de la réforme institutionnelle régionale, en ce qu'elle a abouti à l'intégration de la SOPAC au sein de la CPS en tant que Division géosciences et technologies appliquées, en janvier 2011. Le Directeur général informe les participants que toutes les dispositions nécessaires ont été prises en vue de la dissolution officielle de la Commission SOPAC, avec, en point d'orgue, la réalisation d'un audit de clôture. Les participants notent que le dernier courrier commun susmentionné vient confirmer que les dispositions de la Lettre d'accord signée en août 2010 sont désormais pleinement appliquées et que la Commission SOPAC est donc réputée dissoute, conformément à la décision prise par le Conseil de la Commission SOPAC, réuni en sa dernière session, en octobre 2010.
